

**cerfa**  
N°14880\*02

**PERMIS DE CONDUIRE - AVIS MÉDICAL**  
(Art. R. 212-2, R. 221-10 à R. 221-14-1, R. 221-19 et R. 226-1 à R. 226-4 du Code de la route)  
(Arrêté du 31 juillet 2012 modifié relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite)

Réinitialiser

**1 ETAT CIVIL ET COORDONNEES DU DEMANDEUR À REMPLIR À L'ENCRE NOIRE, EN LETTRES MAJUSCULES SANS ACCENT NI RATURE**

Nom de naissance: L'identité de l'utilisateur sera contrôlé par le médecin par sa présentation du titre d'identité avant l'examen médical (Carte d'identité nationale ou européenne, Titre de séjour, Passeport français ou européen)

Prénom(s):

Nom d'usage (s'il y a lieu) (ex: nom d'épouse/mari):

Date de naissance: Jour, Mois, Année. Sexe: Femme, Homme. Téléphone portable (Recommandé):

Commune de naissance: Département ou Collectivité d'outre-mer.

Pays: (Si vous êtes né(e) à l'étranger):

Adresse: N° de la voie, Extension, sur, etc. Type de voie: avenue, boulevard, etc.

Complément d'adresse: (Etage, escalier, appartement, immeuble, bâtiment, résidences - Lieu-dit, Boîte postale, Commune déléguée)

Code postal: Commune.

Courriel (Recommandé):

**2 Motif de la demande d'avis médical:**  Renouvellement périodique  Nouvelle catégorie  Suspension  Après invalidation ou annulation  Autre

Catégorie(s) de permis déjà détenue(s):  AM  A1  A2  A  B1  B  BE  C1  C1E  C  CE  D1  D1E  D  DE

Catégorie(s) de permis sur lesquelles porte l'avis médical:  A1  A2  A  B1  B  BE  C1  C1E  C  CE  D1  D1E  D  DE

Activité(s) professionnelle(s) exercée(s):  Taxi  VTC  Ambulance  Ramassage scolaire  Transport public de personnes  Transport public à moto  Enseignement de la conduite

**AVIS DU OU DES MÉDECINS**

**3 Modalités du contrôle médical:**  En cabinet médical  En commission médicale primaire  En commission médicale d'appel  Autres:

**3-1** Examens complémentaires demandés:  Examen psychotechnique réalisé le: Antérieur à l'avis rendu

**4** Le(s) médecin(s): et agré(s) par le(s) préfet(s) de (s) département(s) n°: après contrôle médical de l'intéressé(e), émettent conformément à la réglementation en vigueur et à la liste des affections médicales compatibles avec le maintien ou la délivrance du permis de conduire, l'avis médical suivant:

**5**  APTÉ pour la durée de validité fixée par la réglementation  APTÉ TEMPORAIRE pour une durée de validité limitée à: à réexaminer par la commission médicale:  oui  non Observations: Cf. codification des mentions additionnelles au verso

APTÉ avec les restrictions ou dispenses suivantes:  dispositif de correction et/ou protection de la vision  autres

INAPTE  Groupe léger  Groupe lourd

**6** Après contrôle médical, le médecin agréé, consultant hors commission médicale:  ne prononce pas d'avis et renvoie l'utilisateur devant la commission médicale primaire.

**7** **DÉCLARATION EN CAS D'AVIS D'APTITUDE TEMPORAIRE, D'APTITUDE AVEC RESTRICTIONS OU D'INAPTITUDE**  
Je soussigné(e),  M.  Mme, A faire remplir et signer selon la situation, j'ai pris connaissance des motifs d'ordre médical qui ont entraîné l'avis d'aptitude temporaire, d'aptitude avec restrictions ou d'inaptitude à la conduite.

**8** Fait le: / / Signature de l'utilisateur (à l'issue du contrôle médical) (Représentant légal si mineur) Signature de l'utilisateur obligatoire

Signature et tampon du médecin agréé obligatoire

Avant copie de l'avis médical

**NOTICE EXPLICATIVE relative au Cerfa N° 14880\*02**

**Contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire**

Cerfa à remplir en ligne avant impression pour une meilleure lisibilité : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2727>

**1 ETAT CIVIL ET COORDONNEES (à remplir par l'utilisateur)**

- Inscrire une seule lettre par case.
- Indiquer une adresse courriel et un numéro de téléphone portable (fortement recommandé).

**2 MOTIF DE LA DEMANDE D'AVIS MEDICAL (à remplir par l'utilisateur) :**

**Renouvellement périodique :** vous devez renouveler une ou plusieurs catégories de permis dont la date de validité arrive à échéance (permis poids lourds C ou D par exemple, restrictions médicales...).

Vous devez renouveler votre attestation d'aptitude médicale pour exercer les professions de taxis, VTC, ambulances, etc.

**Nouvelle catégorie :** Vous vous inscrivez en vue d'obtenir un permis de conduire et déclarez être atteint d'une affection médicale.

Vous possédez déjà un permis de conduire (par ex. la catégorie B) et vous demandez une nouvelle catégorie soumise à un avis médical (par ex. la catégorie C).

**Suspension :** Votre permis de conduire a été suspendu et vous devez disposer, avant la fin de votre suspension, d'un avis médical pour demander un permis de conduire.

**Après invalidation ou annulation :** Votre permis a été annulé ou invalidé, vous devez repasser l'examen, et vous devez disposer d'un avis médical pour demander un permis de conduire.

**Autre :** Vous êtes titulaire d'un permis de conduire et l'administration vous demande de vous soumettre à un contrôle médical.

→ **Catégorie(s) de permis déjà détenues :** cocher toutes les catégories de permis que vous possédez (ou possédiez avant l'invalidation ou l'annulation).

→ **Catégorie(s) de permis sur lesquelles porte l'avis médical :** cocher toutes les catégories de permis pour lesquelles vous sollicitez un avis médical.

Ex : vous détenez les catégories B et C et vous réalisez le renouvellement périodique de votre permis C. Sur la ligne « catégories détenues » vous cochez B et C et sur la ligne « catégories pour lesquelles porte l'avis médical », vous ne cochez que la C.

→ **Activité(s) professionnelle(s) exercée(s) :** vous exercez ou souhaitez exercer une des activités professionnelles mentionnées qui nécessitent un avis médical (cocher les cases correspondantes).

**AVIS DU OU DES MEDECINS (A remplir par le ou les médecins)**

**3 MODALITES DU CONTROLE MEDICAL**

Indiquer s'il s'agit d'un passage devant un médecin agréé consultant hors commission médicale ou devant la commission médicale.

La case « autre(s) » correspond au contrôle médical exercé par des médecins professionnels pour des publics spécifiques (sapeurs-pompiers...).

En 3-1, indiquer la date de la demande des examens complémentaires et la date de réalisation de l'examen psychotechnique.

4 Le médecin agréé consultant hors commission médicale/les médecins de la commission médicale indiquent leurs noms, ainsi que le numéro du département dans lequel le préfet a délivré l'agrément.

**5 AVIS MEDICAL RENDU**

En plus de la case cochée sur l'avis rendu (aptitude, aptitude temporaire, aptitude avec restrictions, inaptitude), cocher le(s) groupe(s) de véhicules correspondant(s) [léger, lourd ou les deux].

Exemple : un titulaire de la catégorie B qui sollicite la catégorie C peut être déclaré inapte pour la catégorie C mais demeurer apte pour la catégorie B, il faudra cocher les cases « Apte » - « Groupe léger », et « Inapte » - « Groupe lourd ».

Le cadre « Observations » doit être utilisé pour indiquer le ou les codes correspondant aux mentions additionnelles ou restrictives, la nature de la dispense, et toutes les informations jugées utiles.

6 A remplir par le(s) médecin(s) lorsqu'aucun avis n'est prononcé et l'utilisateur est renvoyé devant la commission médicale.

7 L'utilisateur renseigne et signe cette rubrique impérativement si le médecin émet un avis d'aptitude temporaire, d'aptitude avec restrictions ou d'inaptitude.

8 Le cerfa doit comporter la signature du ou des médecins, assortie de leur(s) cachet(s), et la signature de l'utilisateur. En l'absence de ces éléments il ne pourra pas être pris en compte. L'avis doit être daté lors de l'avis définitif

**CONDUCTEURS (RAISONS MÉDICALES)**

**01. Correction et/ ou protection de la vision**

- 01.01. Lunettes
- 01.02. Lentille (s) de contact
- 01.05. Couvre-œil
- 01.06. Lunettes ou lentilles de contact
- 01.07. Aide optique spécifique
- 02. Prothèse auditive/aide à la communication
- 03. Prothèse/orthèse des membres
- 03.01. Prothèse/orthèse d'un/des membre(s) supérieur(s)
- 03.02. Prothèse/orthèse d'un/des membre(s) inférieur(s)

**ADAPTATIONS DU VÉHICULE**

- 10. Boîte de vitesse adaptée
- 10.02. Choix du rapport de transmission automatique
- 10.04. Dispositif adapté de contrôle de la transmission
- 15. Embrayage adapté
- 15.01. Pédale d'embrayage adaptée
- 15.02. Embrayage manuel
- 15.03. Embrayage automatique
- 15.04. Mesure visant à empêcher le blocage ou l'actionnement de la pédale d'embrayage
- 20. Mécanismes de freinage adaptés
- 20.01. Pédale de frein adaptée
- 20.03. Pédale de frein adaptée pour le pied gauche
- 20.04. Pédale de frein à glissière
- 20.05. Pédale de frein à bascule
- 20.06. Frein actionné par la main
- 20.07. Actionnement du frein avec une force maximale de ... N (\*) [par exemple, " 20.07 (300 N) "]
- 20.09. Frein de stationnement adapté
- 20.12. Mesure visant à empêcher le blocage ou l'actionnement de la pédale de frein
- 20.13. Frein à commande au genou
- 20.14. Actionnement du système de freinage avec assistance par une force extérieure
- 25. Mécanisme d'accélération adapté
- 25.01. Pédale d'accélérateur adaptée
- 25.03. Pédale d'accélérateur à bascule
- 25.04. Accélérateur actionné par la main
- 25.05. Accélérateur actionné par le genou
- 25.06. Actionnement de l'accélérateur avec assistance par une force extérieure
- 25.08. Pédale d'accélérateur placée à gauche
- 25.09. Mesure visant à empêcher le blocage ou l'actionnement de la pédale d'accélérateur
- 31. Adaptations et protections des pédales

- 31.01. Jeu supplémentaire de pédales parallèles
- 31.02. Pédales dans (ou quasi dans) le même plan
- 31.03. Mesure visant à empêcher le blocage ou l'actionnement des pédales d'accélérateur et de frein lorsque les pédales ne sont pas actionnées par le pied
- 31.04. Plancher surélevé
- 32. Mécanismes de freinage et d'accélération combinés
- 32.01. Accélérateur et frein de service sous forme de système combiné, actionné par une seule main
- 32.02. Accélérateur et frein de service sous forme de système combiné, actionné par une force extérieure
- 33. Frein de service, accélérateur et direction sous forme de système combiné
- 33.01. Frein de service, accélérateur et direction sous forme de système combiné, actionné par une force extérieure avec une seule main
- 33.02. Frein de service, accélérateur et direction sous forme de système combiné, actionné par une force extérieure avec les deux mains
- 35. Dispositifs de commande adaptés (feux, essuie et lave-glace, avertisseur, clignotants, etc.)
- 35.02. Dispositifs de commande pouvant être actionnés sans lâcher le dispositif de direction
- 35.03. Dispositifs de commande pouvant être actionnés sans lâcher le dispositif de direction avec la main gauche
- 35.04. Dispositifs de commande pouvant être actionnés sans lâcher le dispositif de direction avec la main droite
- 35.05. Dispositifs de commande pouvant être actionnés sans lâcher le dispositif de direction ni les mécanismes d'accélération et de freinage
- 40. Direction adaptée
- 40.01. Direction avec une force maximale d'actionnement de ... N [par exemple, " 40.01 (140 N) "] 40.05. Volant adapté (volant de section plus large/ épais, de diamètre réduit, etc.)
- 40.06. Position du volant adaptée
- 40.09. Direction aux pieds
- 40.11. Dispositif d'assistance sur le volant
- 40.14. Système alternatif de direction adaptée actionné par une seule main/ un seul bras
- 40.15. Système alternatif de direction adaptée actionné par les deux mains/ bras
- 42. Dispositifs de vision arrière et latérale modifiés
- 42.01. Dispositif de vision arrière adapté
- 42.03. Dispositif intérieur supplémentaire permettant une vision latérale
- 42.05. Dispositif de vision d'angle mort
- 43. Position du siège du conducteur
- 43.01. Siège du conducteur à bonne hauteur de vision et à distance normale du volant et des pédales
- 43.02. Siège du conducteur adapté à la forme du corps
- 43.03. Siège du conducteur avec soutien latéral pour une bonne stabilité
- 43.04. Siège du conducteur avec accoudoir
- 43.06. Ceinture de sécurité adaptée

- 43.07. Ceinture de sécurité avec soutien pour une bonne stabilité
  - 44. Modifications des motocycles (sous-code obligatoire)
  - 44.01. Frein à commande unique
  - 44.02. Frein de la roue avant adapté
  - 44.03. Frein de la roue arrière adapté
  - 44.04. Accélérateur adapté
  - 44.08. Hauteur du siège permettant au conducteur assis de poser les deux pieds au sol en même temps et d'équilibrer le motocycle en cours d'arrêt et en position arrêtée
  - 44.09. Force maximale d'actionnement du frein de la roue avant de ... N (\*) [par exemple, " 44.09 (140 N) "]
  - 44.10. Force maximale d'actionnement du frein de la roue arrière de ... N (\*) [par exemple, " 44.10 (240 N) "]
  - 44.11. Repose-pieds adapté
  - 44.12. Poignée adaptée
  - 45. Motocycle avec side-car uniquement
  - 46. Tricycles uniquement
  - 47. Limité aux véhicules de plus de deux roues ne nécessitant pas d'être équilibrés par le conducteur lorsqu'il démarre, en cours d'arrêt et en position arrêtée
  - 50. Limité à un véhicule/ numéro de châssis particulier (numéro d'identification du véhicule, NIV)
- Lettres utilisées en combinaison avec les codes 01 à 44 pour plus de précisions :
- a gauche
  - b droit
  - c main
  - d pied
  - e milieu
  - f bras
  - g pouce

**CODES POUR USAGE RESTREINT**

- 61. Restreint aux trajets de jour (par exemple, une heure après le lever du soleil et une heure avant le coucher)
- 62. Restreint aux trajets dans un rayon de ... km du lieu de résidence du titulaire, ou uniquement à l'intérieur d'une ville/ d'une région
- 63. Conduite sans passagers
- 64. Restreint aux trajets à vitesse inférieure ou égale à ... km/ h
- 65. Conduite uniquement autorisée accompagnée d'un titulaire de permis de conduire de catégorie au moins équivalente
- 66. Sans remorque
- 67. Pas de conduite sur autoroute
- 68. Pas d'alcool
- 69. Limité aux véhicules équipés d'un éthylotest antidémarrage conforme à la norme EN 50436. L'indication d'une date d'expiration est facultative [par exemple, " 69 " ou " 69 (01.01.2016) "]